

Sommaire

Page 2

***A l'abordage des
chênes tordus***

Page 3

***Les ventes feuillues
de l'hiver
2007-2008***

Page 4

***Amélioration
foncière en forêt
privée***

Page 5

***Bicentenaire du
cadastre de
Napoléon
1807-2007***

Page 6

***Un propriétaire
passionné et avisé***



Editorial

Ce nouveau numéro vous propose de découvrir quelques aspects économiques et historiques de la mondialisation du bois. Un mécanisme quelquefois vanté, souvent décrié, mais que les bois issus de nos forêts ont contribué à construire et ceci dès l'Antiquité, dans le bassin méditerranéen. L'économie mondiale fait peser aujourd'hui quelques incertitudes sur le marché des bois résineux et feuillus mais la grande diversité de nos propriétés forestières est un grand réservoir d'idées et d'innovations qui nous permettra d'aller à l'abordage de la mondialisation et d'initier de nouvelles révolutions sylvicoles ... quelques décennies après 1968.

Bois et Forêts poursuit, à cet effet, son programme de visite – conseil et a embauché Julien Meurice, depuis ce mois de mars, pour poursuivre la mobilisation des propriétaires forestiers.

Hubert OTT
Président

A l'abordage des chênes tordus !



Les bateaux naissent en forêt : depuis les pirogues jusqu'aux vaisseaux de haute mer partis découvrir de nouvelles terres ou conquérir des routes commerciales, les forêts ont été à l'origine des débuts de la mondialisation du commerce.

Forêts et marine

Avant Louis XIV, la Marine possédait des pouvoirs étendus et choisissait sans limitation les bois qui lui étaient nécessaires dans les forêts françaises. La forêt française a donc été souvent saignée au profit de la marine et en particulier sur la façade ouest du pays et à proximité des rivières navigables ou flottables.

ARRÊTÉ À Paris le 27 novembre 1765,
 Sur le Rapport qui a été fait au Roi de la
 nécessité de faire faire le défilé des arbres dans
 quelques-uns de ses forêts, et de leur faire
 donner, dans les cas où ils ne sont pas
 nécessaires, une autre destination.

ARTICLE I^{er}

NOM DE LA FORÊT	ÉTENDUE	ESPÈCE D'ARBRES	DESIGNATION DES PIÈCES	DESTINATION
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Grands arbres	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Moyens arbres	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Petits arbres	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de moyenne taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de petite taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de très petite taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de très petite taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de très petite taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de très petite taille	Navires
Forêt de la Roche	12000	Chêne	Arbres de très petite taille	Navires

Les Vosges n'ont pas été oubliées, en particulier par les négociants hollandais qui profitaient du Rhin, de la Sarre et de la Moselle pour exporter les bois à Rotterdam dès le début du XVIIIème siècle mais se heurtent rapidement aux ambitions de Louis XIV et sont évincés progressivement au profit du royaume.

Les essences de la construction navale

Le chêne était la principale et la plus représentative des essences entrant dans la construction des vaisseaux. Elle était employée pour la fabrication des pièces maîtresses de la carcasse. Les résineux de montagne, épicéas, sapins, pins et mélèze, étaient plutôt utilisés pour les mâts et les

ponts ; Gênes, a d'ailleurs occupé longtemps la Corse, pour garantir à ces chantiers navals un approvisionnement fiable en pins laricio. Le cèdre, essence du bassin méditerranéen, est utilisé depuis l'Antiquité comme bois de construction navale. Frêne et hêtre étaient utilisés pour les avirons et les gaffes. L'orme servait à la fabrication des affûts de canon et des roues tandis que la carbonisation de la bourdaine donnait un charbon fin qui rentrait dans la composition de la poudre noire à canons.

Les bois de marine

Sous Louis XIV, les frégates demandaient déjà plus de 1000 arbres d'un mètre – cube en moyenne et les grands vaisseaux de ligne jusqu'à 10 000 m³. Pour la construction de la carcasse des navires, les bois courbes étaient indispensables. Le tarif de 1765, ci – contre, décrit les pièces les plus recherchées.

Les bateaux du patrimoine

Depuis 1989, la préservation et la reconstruction des bateaux à bois a démarré grâce au travail de petites associations. La construction de la frégate l'Hermione, le navire de La Fayette, a débuté à Rochefort en 1990 et a nécessité 1160 m³ de chênes et 205 m³ de résineux. La Recouvrance est un navire Aviso de 1817, reconstruit à partir de 1991 et qui navigue depuis 1993 pour la ville de Brest.

Où sont passés les chênes tordus ?

Cet engouement pour la reconstruction de vieux bateaux en bois est bridé par la disponibilité, dans nos forêts, de chênes courbes que les forestiers ont inlassablement éliminés depuis la fin de la marine à voile. Fort heureusement les lisières, les bords de ruisseaux et rivières, les chemins creux et quelques parcelles abandonnées recèlent quelques fois ces bois ; les fourches et les gros houppiers des parcelles régulières certainement aussi. Ce ramassage des tordus permettrait de redonner à ces arbres oubliés la noblesse d'un usage unique.

Claude HOH

A lire : Bois de marine. Les bateaux naissent en forêt. Par JM Ballu aux éditions Gerfaut.

Les forêts des Vosges du Nord par P. Jéhin aux Presses universitaires de Strasbourg.



La reconstruction de l'Hermione à La Rochelle

Bicentenaire du cadastre de Napoléon 1807-2007

Le cadastre a été établi entre 1807 et 1850 par Napoléon qui voulait en faire à la fois un instrument juridique pour établir la propriété du sol et un outil fiscal qui permettrait d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières.

La création du cadastre*

Le cadastre a été instauré par Napoléon via la loi du 15 septembre 1807, qui prescrit la confection d'un « cadastre général parcellaire » : il s'agit de mesurer plus de 100 millions de parcelles, de faire un plan pour chaque commune où se trouvent les parcelles, de classer celles-ci en fonction de la fertilité du sol, d'évaluer le produit imposable, de réunir sous le nom de leur propriétaire les parcelles éparses, de déterminer le revenu de ce dernier, et de faire de ce revenu la base de l'impôt.

Le territoire français fait donc l'objet d'une campagne d'arpentage systématique. Les premiers relevés débutent en 1808 dans le Bas – Rhin et s'achèvent en 1844. En 1850, le Cantal est le dernier département à être cadastré.

L'annexion de l'Alsace – Moselle*

En 1871, l'Alsace et la Moselle sont annexées à l'Allemagne, où la publicité foncière était organisée différemment. C'est le régime juridique allemand qui va alors, logiquement, s'appliquer par l'introduction progressive du Livre foncier. Le Livre foncier dont la finalité est juridique et non fiscale, impose une mise à jour constante. En 1923, la loi française s'applique à nouveau en Alsace - Moselle avec cependant le maintien de l'institution du livre foncier.

Les limites des successions et partages

Cet énorme travail de cartographie réalisé au 19ème siècle a été très vite confronté aux successions et partages liés aux héritages. Le bien peut-être maintenu physiquement en l'état et les héritiers deviennent alors indivisaires de la parcelle ou bien il peut – être partagé en morceaux de parcelles qui conservent souvent chacune un droit d'usage à l'eau ou à un chemin. Dans les deux cas, nous constatons tous aujourd'hui que le partage aboutit à un oubli ou à un gel des parcelles forestières.

Le cadastre en ligne « www.cadastre.gouv.fr »

Depuis le 30 janvier 2008, les plans du cadastre sont consultables via internet. Le plan cadastral français est composé de 575 451 feuilles de plan. Ce service, proposé par la direction générale des impôts vous permet de rechercher, consulter et commander ces feuilles de plan ; il est facile d'utilisation et va contribuer notablement à réduire les conséquences du morcellement de la forêt privée en facilitant les ventes et échanges ainsi que le regroupement des travaux chez les propriétaires.

Claude HOH

*textes issus d'une synthèse de H. Both

Nouvelles Grèves

Julien Meurice, originaire de la Meuse, a été embauché à Bois et Forêts. Il s'occupera des visites – conseil dans le sud du Bas – Rhin.

Rendez-vous

Le 6 juin dans la Haute-Bruche

Que faire après la coupe à blanc d'un hagi d'épicéas ?

Première quinzaine de juin

L'assemblée générale de Bois et Forêts

Du 19 au 21 juin à Freudenstadt

Congrès Pro Silva



Un propriétaire passionné et avisé

Roland Rengert est retraité de fraîche date, et propriétaire forestier d'environ 2 hectares sur la commune de Neuve-Eglise, dans le Val de Villé. Il est devenu propriétaire suite à un partage familial en 1985. Au même moment est constituée l'Association Syndicale de l'Altenberg pour créer un chemin forestier dans un massif de petites parcelles forestières privées, en grandes parties mal desservies.

« Le chemin de l'ASA traverse certaines de mes parcelles, et j'ai pu ainsi les localiser, y accéder, en déterminer les limites, et comprendre ce qu'il y avait dessus. Mon objectif était de pouvoir entretenir ces peuplements composés de châtaigniers, d'épicéas, de sapins et de hêtres. C'est à partir de ce moment que je me suis réellement intéressé à mes parcelles de forêts. De nombreux propriétaires ont pu ainsi accéder au massif, et leurs parcelles sont maintenant valorisées. »

Aujourd'hui, vous êtes secrétaire de l'ASA de l'Altenberg.

« Je suis entré au conseil d'administration de l'ASA lors de l'Assemblée Générale de 2000. Il faut dire qu'à ce moment là, la tempête avait occasionné des dégâts dans mes parcelles. Prendre des responsabilités dans l'ASA m'a permis de rencontrer les techniciens de Bois et Forêts et du CRPF. J'ai rapidement vu l'intérêt pour les propriétaires d'avoir un appui technique donné par les organismes de la Forêt privée. »

Depuis quelques années, vous avez fait l'acquisition de plusieurs parcelles, et bénéficier du

dispositif d'amélioration foncière qui existe dans le Bas-Rhin. Ce dispositif est maintenant lié à un engagement à faire de la gestion durable. Cette notion de Gestion durable est-elle une nouveauté pour vous ?

« En entretenant mes parcelles, j'ai bien conscience que je peux prélever du bois de chauffage, et favoriser les plus belles tiges d'avenir. J'ai toujours essayé de travailler dans ces parcelles en ayant en tête ce que je laisserai aux générations futures. J'ai évidemment adhéré au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles pour la totalité de mes parcelles.

Le dispositif foncier et la Bourse foncière forestière sur Neuve-Eglise m'ont aidé à améliorer mon patrimoine forestier: je suis passé de 80 ares à 2 hectares répartis en 3 endroits. Depuis la création de cette bourse, et grâce à l'appui du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace, une réelle dynamique d'amélioration foncière s'est mise en place pour les propriétaires forestiers de Neuve-Eglise. Ce succès est renforcé par la présence d'une bonne desserte. »

Le chemin créé par l'ASA est passé dans le domaine public depuis 2006. Quels sont maintenant les projets de l'ASA de l'Altenberg ?

« Depuis 2006, l'ASA travaille sur des projets de développement plus axés sur l'aide aux propriétaires à exploiter leur bois, à mettre en valeur les parcelles de forêts. En effet, la gestion des parcelles est difficile et compliquée en raison de leur faible surface. Ce sont souvent des parcelles étroites, ce qui ne



facilite rien. L'idée est de regrouper les propriétaires pour mettre en place des exploitations groupées. Le chantier concerté mis en place par le CRPF et Bois et Forêts va ainsi permettre de sortir des lots de bois d'œuvre et de bois d'industrie qui pourront être vendus sans difficulté par la coopérative Cosylval.

L'objectif est de montrer aux propriétaires qu'en se regroupant pour des travaux, il est possible d'exploiter et de vendre correctement du bois. L'enjeu est de taille car la pérennité des forêts en dépend.

L'ASA a encore son rôle à jouer pour améliorer la desserte dans des secteurs où d'autres chantiers de ce type pourraient être réalisés.

Nous ferons le point des réalisations et des projets lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ASA de l'Altenberg qui aura lieu en automne 2008. »

Marc DEBUS

Permanences hebdomadaires des techniciens (du lundi de 9 h à 12h)

Vosges du Nord - Alsace Bossue Plaine Nord

Regroupement et formation

Claude HOH
Tél. 03 88 70 49 28
06 72 72 76 70

Animation foncière

Marc DEBUS
Tél. 03 88 19 17 92
06 31 07 97 72

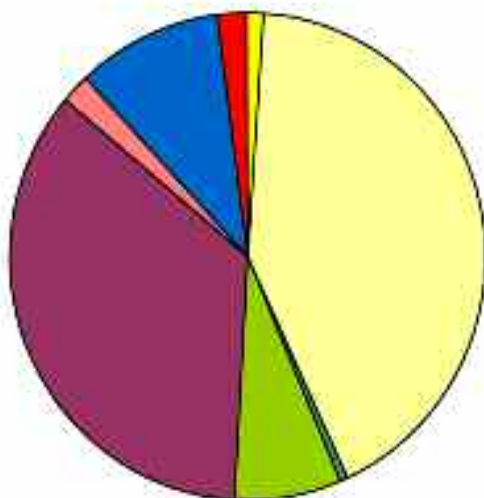
Vallée de la Bruche - Val de Villé Plaine Sud

Julien MEURICE
Tél. 03 88 19 17 92

Les ventes feuillues de l'hiver 2007 – 2008

Le marché du bois feuillu a été très actif durant cet hiver 2007 – 2008 : les prix du chêne, toutes qualités confondues, ont encore augmenté et la demande en bois de chauffage s'est muée en bois pour l'industrie à la faveur d'un hiver pas trop froid.

Feuillus de la saison 2007 - 2008 : 1950 M³



- AULNE, 20 M³ au prix moyen de 65 €
- Bois d'industrie, 821 M³ au prix moyen de 35 €
- CHARME, 11 M³ au prix moyen de 49 €
- CHATAIGNIER, 142 M³ au prix moyen de 62 €
- CHENE, 683 M³ au prix moyen de 110 €
- FRENE, 40 M³ au prix moyen de 62 €
- HETRE, 187 M³ au prix moyen de 62 €
- MERISIER, 36 M³ au prix moyen de 94 €

Ce contexte favorable a permis à la coopérative forestière Cosylval, et avec le soutien de Bois et Forêts, d'organiser une consultation restreinte et deux ventes groupées de feuillus en décembre, mars et avril pour un volume total de 1950 m³ de bois commercialisés à ce jour.

Bilan des ventes groupées de l'hiver

La demande en bois de chênes a été très soutenue quelque soit les qualités : B à 193 €/m³, C à 120 €/m³,

ou D à 64 €/m³ (prix moyens). Le bois d'œuvre de hêtre persiste à stagner autour de 50 €/m³ ; les plus belles qualités (bois blancs et tendres avec de gros diamètres) atteignent 80 €/m³. Les lots de châtaigniers ont mobilisé jusqu'à quatre à cinq acheteurs, ce qui était relativement étonnant, pour arriver à 82 €/m³ pour un lot de châtaigniers de qualité C et partiellement roulés. Les autres essences restent anecdotiques.

Analyse et perspectives

La demande de bois d'industrie feuillu diminue en cette fin de saison du printemps 2008, ce qui engendre une baisse du prix d'environ 10 %. Les cours du chêne sont aujourd'hui très élevés grâce aux exportations des mauvais bois de qualité D sur la Chine, aux exportations de barriques et de vins qui nécessitent des chênes à merrains (qualités B et BC) et à la rénovation des maisons qui privilégie les parquets en bois d'où des besoins locaux ou à l'export, de chênes de qualité C. Les prix du chêne en 2008 – 2009 seront donc liés à l'évolution de la croissance mondiale en 2008 ; un réajustement des prix est à envisager.

Le marché du hêtre reste atone mais peut – être que des projets de nouvelles scieries feuillues seront susceptibles de doper la demande et les prix.

Claude HOH



Amélioration foncière en forêt privée

Depuis septembre 2007, Bois et Forêts met en place des groupes de travail locaux, composé d'élus et de propriétaires référents. L'objectif est de mieux connaître les contextes des petites régions, pour mieux répondre aux besoins des propriétaires forestiers. Ainsi, ont déjà été mis en place un groupe de travail sur le Val de Villé et un autre dans la Haute Vallée de la Bruche. Un groupe de travail sera bientôt constitué dans les Vosges du Nord.

Dans le Val de Villé, à la demande des propriétaires, l'accent est mis sur l'amélioration de la desserte forestière, et sur l'aide aux acquéreurs de parcelles de forêt dans le Massif de l'Altenberg. Ainsi à Neubois, deux réunions « foncières » ont déjà eu lieu en décembre 2007 et janvier 2008. D'autres réunions suivront ces prochains mois, notamment sur Maisongoutte et Neuve-Eglise.

Les chantiers concertés vont aussi se développer cette année (Neuve-Eglise, Neubois...).

Dans la Vallée de la Bruche, un groupe de travail a été constitué le 12 février 2008. Les efforts vont notamment porter sur le Massif des Charasses.

Plaine de l'III : Communauté de Communes du Grand Ried

Un premier contact a eu lieu avec tous les élus de la communauté de communes en décembre 2007. Nous avons pu leur présenter le dispositif foncier ainsi que tous les outils qui existent pour aider les propriétaires de petites parcelles forestières.

Le 14 février 2008 à Hilsenheim, une bonne centaine de propriétaires étaient présents à la réunion d'information sur l'amélioration foncière dans les petites forêts privées de Hilsenheim, Wittisheim et Sundhouse. A cette occasion, une Bourse Foncière Forestière a été mise en place : 61 propriétaires acheteurs ou vendeurs sont à ce jour prêts à participer à cette bourse. De nombreux propriétaires sont aussi intéressés par une visite-conseil.

Cette première réunion a été complétée le 27 mars 2008 par une seconde réunion à Schoenau, où ont été invités les propriétaires des communes de Schwobsheim, Richtolsheim, Saasenheim, Bindernheim, Boesenbiesen et Schoenau.

Marc DEBUS

Rappel sur le dispositif actuel :

Ce qui ne change pas :

- Le montant de la prime est de :
 - 230 € pour l'achat d'une parcelle,
 - 400 € pour l'achat de 2 parcelles dans un même acte,
 - 600 € pour l'achat de 3 ou 4 parcelles dans un même acte,
 - 800 € pour l'achat de 5 parcelles ou plus dans un même acte...avec un plafond annuel par bénéficiaire de 1500 €.
- Les critères d'éligibilité:
 - parcelles contiguës à une parcelle déjà possédée ;
 - parcelles se trouvant dans une section cadastrale où le propriétaire possède déjà une parcelle de forêt ;
 - parcelles situées dans le périmètre d'une association syndicale où le propriétaire possède déjà une parcelle de forêt.

Sont éligibles les transactions réalisées l'année en cours et l'année précédente.

Ce qui change :

- Gestion durable : les parcelles entrent dans un réel projet de gestion forestière durable. Pour bénéficier de la prime, le propriétaire adhère au **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles des Forêts Privées en Alsace**. A ce jour 85 hectares de forêts présentent une garantie de gestion durable pour 70 propriétaires.

